

Fini de rire, navrante Edvige !

Félix Rome

Après une de ces tempêtes dont notre pays, écrin des droits et libertés fondamentaux, a le secret, le président de la République vient donc de sonner la fin de la récréation. La sécurité n'a pas de prix, certes, et il n'est pas question de battre en retraite sur la possibilité d'un fichage généralisé *via* le désormais fameux fichier Edvige, mais il serait dommage de déprécier, faute à une pédagogie gouvernementale déficiente, la valeur politique inestimable du fonds de commerce sécuritaire. Aussi, pour étouffer l'incendie déclenché par les légions « *droits de l'homme* » et attisé par quelques politiciens opportunistes en mal de tribune, l'ex-ministre de l'Intérieur a prié le maître actuel de la place Beauvau de prendre des mesures propres à « *protéger les libertés* ».

Il faut dire que l'envahissante Edvige avait provoqué un tollé sans frontières politiques, encore que le Parti socialiste regrettera sans doute de s'être fait voler la vedette de l'indignation citoyenne par d'autres, traditionnellement moins hostiles aux coups de menton sécuritaires, preuve qu'il n'est pas très difficile d'être nulle part à la fois... Il est vrai que, si la réaction indignée de la secrétaire d'Etat aux Droits de l'homme était attendue, et sans doute savamment orchestrée, on pouvait ne pas s'attendre à voir la présidente du Medef ou le ministre de la Défense monter si vaillamment au créneau de la forteresse des libertés individuelles. Et on rit (jaune) encore à la réprimande adressée à ce dernier par le Premier ministre, « *Fillon la gaffe* » : « *Ce n'est pas une caserne, un gouvernement, mais enfin (...)* ». Précision qui a dû rassurer les ministres après le drame de Carcassonne... A retenir aussi la très vive réaction du Grand Orient de France qui, selon son site officiel, « *vit dans son siècle et mène les combats émancipateurs de son temps* », mais qui suspend encore celles de ses loges séditeuses qui osent... initier des femmes même vertueuses, et qui, par la voix de son Grand maître, a comparé Edvige à la « *fleur de lys inscrite autrefois au fer rouge sur le corps des femmes de mauvaise vie* ».

Reste la question essentielle posée par cette chère Edvige. Plus encore que le contenu et les finalités du fichier litigieux, à propos desquels il a déjà été très largement débattu ici et là, c'est le principe même de son existence qui doit être placé au coeur de la mêlée. A cet égard, deux positions semblent concevables. En premier lieu, celle retenue par les tenants du front du refus républicain qui réclament purement et simplement le retrait du décret de création d'*Edvige*. On peut se demander si une opinion aussi radicale ne pêche pas par naïveté et s'il ne serait pas plus réaliste, et finalement plus protecteur des libertés individuelles, d'admettre, comme le suggère finement le professeur blogueur Frédéric Rolin, l'existence officielle de ces fichiers « *afin de pouvoir en assurer le contrôle, plutôt que de les refuser et de constater qu'ils se développeront de manière clandestine ou privée* ». En somme, non sans un certain fatalisme, teinté de résignation, il paraît inutile d'enrôler la société civile dans un combat perdu d'avance, mais il importe, au nom de l'Etat de droit, d'être absolument intransigeant sur les garanties apportées aux citoyens en vue de contrôler la mise en oeuvre de la politique sécuritaire, qui n'a pas attendu Edvige pour prospérer, pour en canaliser les excès et en neutraliser les effets pervers. A ce titre, plutôt que de réclamer la tête d'*Edvige* et de lui faire sa fête le 16 octobre prochain, mieux vaudrait énergiquement exiger, entre autres, que la CNIL soit dotée, non seulement de prérogatives lui permettant d'opposer son veto à des projets de fichage liberticides, mais encore de moyens de contrôle réels et sérieux, que le droit d'accès des citoyens à ces fichiers soit sensiblement renforcé, que le droit de rectification soit amélioré et qu'un devoir d'oubli soit, avec le temps, imposé aux autorités qui gèrent ces fichiers qui, objectivement, écornent le statut de nos libertés.

Autant de mesures qui devraient permettre de satisfaire et de concilier le besoin de sécurité à

laquelle une société civilisée peut légitimement aspirer et l'indispensable esprit de liberté sans lequel la démocratie n'est qu'un leurre ou un souvenir.

Mots clés :

DROIT ET LIBERTE FONDAMENTAUX * Liberté fondamentale * Liberté individuelle * Fichier EDVIGE * Droit d'accès * Droit de rectification

Recueil Dalloz © Editions Dalloz 2009